



Rapport d'activité AEMOHR 2025

Le Phare



Foyer du Léman

AUBONNE, 5 CHEMIN DES AFFORETS

74140 DOUVAIN

Table des matières

Introduction	3
Historique de l'association	3
Les missions du phare.....	3
Le cadre légal.....	3
Public accompagné	4
Faits marquants de l'année	5
Évolutions importantes (organisation, équipe, partenariats)	5
Changements dans le public accueilli.....	5
Situations ou événements significatifs	5
Activités du service	5
Données chiffrées clés	5
Entrées / sorties	5
Nombre de mesures suivies.....	7
Répartition par territoire :	7
Nombre d'interventions	8
Nombre de jeunes ayant bénéficié du repli	8
Taux d'occupation	8
Durée moyenne des mesures.....	8
Temps de trajet :.....	8
Profil des situations accompagnées	8
Répartition des enfants accueillis par tranche d'âges	8
Catégorie socio-professionnelle.....	9
Répartition par sexe	9
Problématiques principales	9
Motifs de recours au repli	9
Retour des familles	10
Modalités d'accompagnement.....	11
Accompagnement éducatif	11
Objectifs éducatifs principaux	11
Cadre et intensité de l'accompagnement	11
Travail avec les familles	11
Modalités de rencontre.....	11
Soutien à la parentalité.....	11

Scolarité, santé, insertion.....	11
Suivi scolaire / formation.....	11
Accès aux soins :.....	12
Organisation et fonctionnement	14
Équipe et répartition des rôles	14
Formation et développement des compétences	14
Aspect budgétaire	14
Outils de coordination (réunions, écrits, synthèses)	14
Repli.....	15
Partenariats	16
Bilan qualitatif.....	16
Apports du dispositif	16
Effets observés pour les jeunes	16
Travail avec les familles et soutien à la parentalité	17
Limites et difficultés.....	17
Perspectives	17
Évolutions à prévoir.....	18
Conclusion.....	18

Introduction

Historique de l'association

Le Foyer du Léman est situé à Douvaine, en Haute-Savoie dans une petite ville de plus de 7000 habitants, proche de la frontière suisse avec Genève. L'association est géographiquement située sur le Chablais, à égale distance de la ville d'Annemasse et de Thonon les Bains. De fait, les territoires du Chablais et du Genevois, dont dépendent ces deux pôles urbains, sont les principaux lieux d'origine des familles accueillies. Toutefois, le CHRS répond aux besoins de tout le département.

En 1978, un CHRS de 30 places est créé et accueille des femmes avec enfants victimes de violences conjugales. En 2002, la prise en charge était orientée uniquement vers les femmes, sans prise en compte de la problématique des enfants. L'équipe a alors décidé d'intégrer la dimension « soutien à la parentalité » aux interventions. A l'issue du 1^{er} schéma départemental de la protection de l'enfance, elle a pu bénéficier d'une convention qui finance 1,5 poste éducatif supplémentaire au sein du CHRS en raison du nombre important d'enfants avec des mesures de protection de l'enfance.

En 2011, un Accueil Mère Enfant, structure dédiée à la Protection de l'Enfance a été ouvert suite à la mise en œuvre de la Loi MOLLE. D'une capacité initiale de 10 places, une extension de 3 places a été accordée en 2014, au vu des demandes sans arrêt plus fortes et du sureffectif permanent.

En juillet 2017, le CHRS s'est vu attribué 4 places supplémentaires pour l'accueil en urgence de femmes, avec ou sans enfant, victimes de violences. Puis, ce service s'est vu doté de huit places supplémentaires en 2018, modifiant ainsi la physionomie de l'équipe du Foyer du Léman et certains modes de fonctionnement. En 2021, nous avons obtenu 3 places supplémentaires pour des appartements en diffus sur l'agglomération du Genevois.

En 2024, le Foyer du Léman a ouvert un service d'Assistance Educative en Milieu Ouvert avec Hébergement Renforcé (AEMOH-R), dispositif expérimental et innovant sur le département de 15 mesures.

Les missions du phare

Le phare a pour mission de :

- Prévenir les séparations familiales induites par les placements hors domicile en travaillant les conditions de vie et de prise en charge de l'enfant **En 3°**
- Rassembler les conditions pour que l'enfant soit placé en sécurité chez lui – **En 1°**
- Prendre en compte une problématique familiale de manière intensive au domicile – **En 2°**
- Préserver et favoriser l'évolution du lien parents/enfants – **En 4°**

Le cadre légal

Les enfants pouvant bénéficier de cette mesure, sont les enfants accompagnés en AEMO-HR sur le département de la Haute-Savoie, et bénéficiant d'une mesure d'AEMO-H au titre de l'article 375-2 du Code Civil :

« Chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel. Dans ce cas, le juge désigne, soit une personne qualifiée, soit un service d'observation, d'éducation ou de rééducation en milieu ouvert, en lui donnant mission d'apporter aide et conseil à la famille, afin de surmonter les difficultés matérielles ou morales qu'elle rencontre. Cette personne ou ce service est chargé de suivre le développement de l'enfant et d'en faire rapport au juge périodiquement. Lorsqu'il confie un mineur à un service mentionné au premier alinéa, il peut

autoriser ce dernier lui assurer un hébergement exceptionnel ou périodique à condition que ce service soit spécifiquement habilité à cet effet. Chaque fois qu'il héberge le mineur en vertu de cette autorisation, le service en informe sans délai ses parents ou ses représentants légaux ainsi que le juge des enfants et le président du Conseil Départemental. Le juge est saisi de tout désaccord concernant cet hébergement. »

L'article 375-7 rappelle, par ailleurs, les prérogatives des parents : « Les père et mère de l'enfant bénéficiant d'une mesure d'assistance éducative continuent à exercer tous les attributs de l'autorité parentale qui ne sont pas inconciliables avec cette mesure ».

À noter qu'il est possible de considérer, enfin, que l'article L.312-1, I, du Code de l'action sociale et des familles, émanant de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, donne une assise juridique à cette modalité de placement en précisant :

« Les établissements sociaux et médico-sociaux assurent l'accueil à titre permanent, temporaire ou selon un mode séquentiel, à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement, en internat, semi-internat ou externat ».

Selon la loi du 2 janvier 2002 relative aux droits des usagers, Le « contrat de séjour » ou le « document individuel de prise en charge » qui lie l'établissement à l'autorité parentale et présentent également les objectifs et la nature de l'accompagnement.

Le service est également régi par :

- **La déclaration des droits de l'enfant** qui fixe les droits protégeant les enfants et engage les pays signataires.

- **La loi 2002-2** rénovant l'action sociale et médico-sociale

Cette loi prévoit plusieurs dispositions afin de passer de la protection de la personne fragile à la reconnaissance d'un usager citoyen. Parmi ces dispositions, le droit des personnes accueillies est clairement affirmé à travers plusieurs principes tels que : le respect de la vie privée, de l'intimité et la sécurité ; le droit à accompagnement individualisé et la participation directe à l'élaboration du projet d'accompagnement

- **La loi du 5 mars 2007** réformant la protection sociale

Elle réaffirme la place de la famille dans le dispositif de la protection de l'enfance. Elle introduit la notion de projet pour l'enfant couvrant ses besoins fondamentaux. Elle conforte aussi la place et les droits des parents et leur propose des solutions d'accompagnement en cas de difficulté dans l'exercice de leur parentalité.

- **La loi du 14 mars 2016** relative à la protection de l'enfance

Elle renforce la sécurisation des parcours de l'enfant dans la protection de l'enfance et réaffirme le rôle central du Projet pour l'Enfant comme guide de l'accompagnement.

Public accompagné

Mineurs de 6 à 17 ans sous mesure judiciaire d'AEMOHR, voire moins de 6 ans en cas de fratrie. Le territoire d'intervention est celui de la juridiction de Thonon, directions territoriales de la DEF du Chablais et du Genevois.

Ce rapport d'activité va tenter de rendre compte des actions menées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 auprès des jeunes accompagnés, de suivre l'évolution de leur situation, et de mettre en lumière les résultats obtenus en matière d'accompagnement social. Il permet également de faire un bilan des ressources utilisées et de planifier les actions futures.

Faits marquants de l'année

Évolutions importantes (organisation, équipe, partenariats)

Au cours de la période, le service d'AEMO a connu plusieurs évolutions significatives. L'annonce du départ de la psychologue a conduit à une réflexion sur l'accompagnement proposé, avec le choix de son remplacement par une thérapeute familiale, afin de renforcer le travail systémique auprès des familles. Par ailleurs, des activités transversales ont été mises en place avec les enfants du CHRS, favorisant les dynamiques partenariales et les temps de socialisation. Enfin, l'acquisition d'un véhicule supplémentaire est venue améliorer les conditions de déplacement des professionnels et soutenir la continuité des accompagnements sur le territoire.

Changements dans le public accueilli

L'année dernière, nous avons beaucoup de jeunes filles adolescentes. En 2025, le profil des jeunes accompagnés est plus hétéroclite, les garçons et les filles sont d'âges différents.

Situations ou événements significatifs

L'année a été marquée par un changement majeur de gouvernance. Après vingt années d'engagement, le directeur a fait valoir ses droits à la retraite. Son successeur, désormais en fonction, a su trouver naturellement sa place en s'appuyant sur les pratiques existantes, tout en insufflant une dynamique propre. Sous son impulsion, un audit du système informatique a été lancé afin d'améliorer les capacités et la sécurité de nos outils numériques. Le travail sur le Dossier Usager Informatisé (DUI) est également en cours. Ainsi, c'est l'ensemble du système informatique qui va être revu et devrait être amélioré dans les années à venir.

La fusion de la convention collective des CHRS (accords CHRS) et de la convention collective du 15 mars 1966 (CCN 66), imposée par l'État dans le cadre d'un arrêté du 5 août 2021, donnait cinq ans aux partenaires sociaux pour négocier un accord harmonisant les deux régimes. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026 pour le CHRS. Cette évolution entraînera des impacts sur l'organisation du service. Ceux-ci concerneront notamment les professionnels, en lien avec l'augmentation du nombre de jours de congés. Un travail a été mené au second semestre pour anticiper le futur fonctionnement.

Cette période a été marquée par la poursuite du processus de fusion entre le Foyer du Léman, Les Bartavelles et Ariès. Cette démarche structurelle se concrétise désormais par l'adoption du nouveau nom associatif : AURALYS, symbole d'une identité partagée et renouvelée. Le passage du Foyer du Léman à l'association AURALYS sera effective le 1^{er} janvier 2026.

Activités du service

Données chiffrées clés

Entrées / sorties

Il y a eu 16 entrées et 12 sorties.

17 enfants ont déjà bénéficié de mesures avant leur entrée sur le service (placement, AJJ, AEMO).

La mesure d'AEMOHR est souvent la dernière avant une mesure de placement. Cette année, nous n'avons pas accompagné d'enfants qui sortaient de placement.

Nous avons participé à 17 audiences qui ont amené 4 renouvellements de mesure, 6 placements (dont 4 par suite d'une demande d'OPP du service), 5 levées de mesure et 2 mises en place d'AEMO traditionnelle.

Nous avons demandé un renouvellement pour 4 mesures soit parce que le travail avait commencé mais nécessitait un accompagnement encore soutenu soit parce que même si une mesure un peu plus légère aurait pu suffire ; faire intervenir une nouvelle équipe aurait eu des effets délétères. Nous rencontrons des familles qui sont souvent très rétives vis-à-vis des services sociaux et qui ont du mal à accordé leur confiance.

Répartition des orientations des sortants sur l'année 2025 :

Situations concrètes :

- **Situation avec levée de mesure**

Une jeune fille de 13 ans en garde alternée avec un trouble alimentaire, suivie à Rouge Cargo. Problématiques : conflit parental très important, relation fusionnelle avec le papa, comportement en opposition avec la maman avec dégradation du lien, troubles alimentaires.

Cette mesure a duré 9 mois, elle suivait une mesure AEMOR. Tous les membres de la famille ont su mobiliser leurs ressources et s'engager dans un processus de changement : la relation mère/fille s'est apaisée passant par une communication plus sereine et des moments de partage, une certaine mise à distance s'est opérée dans le lien entre père et fille, permettant à la jeune fille une construction identitaire plus personnelle. La posture parentale a gagné en cohérence et en complémentarité. Les parents ont souhaité continuer le travail de thérapie familiale en dehors de notre service pour consolider ces acquis. Et bien que le suivi à Rouge Cargo se poursuive, la jeune fille ne présente plus de trouble alimentaire important par le biais d'un suivi psychologique. Elle a choisi d'arrêter une prise en charge en psychomotricité au profit d'une prise en charge psychologique, disant vouloir à présent s'occuper « de sa tête ».

L'évolution positive de la dynamique familiale et la volonté de ses membres de consolider ses acquis en sollicitant l'accompagnement de services extérieurs est un bel exemple d'autonomisation. Tous les problèmes ne sont pas résolus mais tous ont su et savent maintenant mobiliser leurs compétences pour y faire face.

Pour les 3 autres levées de mesure, on peut noter des évolutions similaires : un apaisement des relations familiales, une prise en compte plus importante de la place du jeune ou de la place qu'il doit avoir et de sa construction identitaire, une meilleure estime de soi pour le/la jeune, une reprise de scolarité.

- **Situation suivie d'un placement**

Une jeune fille de 14 ans vivant avec ses parents séparés sous le même toit. Précarité très importante. Quand nous avons commencé à accompagner cette famille, ils venaient d'être expulsés de leur appartement pour impayés de loyers depuis 2 ans. Le papa atteint d'une maladie grave était revenu habiter avec la maman car il n'avait pas d'autre solution. Tous les deux avaient ou avaient encore des gros problèmes d'addiction (alcool et drogue) et avaient connu une vie d'errance. La jeune fille se montrait très introvertie, présentant un mal être prégnant, avec des difficultés scolaires et beaucoup d'absentéisme, très peu d'ouverture sur l'extérieur. Le délaissement parental était important. La famille après l'expulsion vivait dans un appart hôtel. Après 5 mois d'accompagnement, la situation a continué à se dégrader.

L'état psychologique de la jeune fille n'a fait qu'empirer : elle ne voulait plus sortir, se terrait dans sa chambre, fréquentait de moins en moins son collège malgré un aménagement de son emploi du temps. La relation avec sa mère est devenue de plus en plus conflictuelle, entraînant

de la violence de la mère. L'addiction de la mère, trop importante n'a pas permis une remise en question et une mise en mouvement pour préserver la santé et la sécurité de sa fille.

Au vu de cette situation très dégradée et mettant en jeu la sécurité de l'adolescente et la dégradation de sa santé mentale, nous avons demandé une OPP à la suite d'une hospitalisation en pédiatrie pour dépression. Ce placement a été confirmé à l'audience suivante.

Les autres situations où un placement a eu lieu même si elles ne sont pas similaires sont des situations très complexes où l'accumulation de problématiques et la résistance des parents ne permettent d'évolution.

- Situation suivie d'un renouvellement

Une jeune fille de 11 ans, déscolarisée, vivant seule avec sa mère, diagnostiquée TSA suspicion d'attouchements sexuels de la part du papa avec qui elle ne souhaite plus avoir de contact. TDHA et haut potentiel, TSA suspecté. Elle avait déjà bénéficié de plusieurs mesures en milieu ouvert.

Le début de mesure a été très difficile. La jeune fille n'acceptait que difficilement nos interventions, les entretiens avec elle et sa maman étaient très conflictuels. Nous avons mis en place des temps très ritualisés et très réguliers (toujours le même jour, à la même heure, avec un protocole qui se déroule toujours de la même façon : un temps « d'accueil », un temps de travail éducatif, un temps de plaisir). Après un temps d'adaptation important, le travail avec la jeune fille a pu commencer. Il a débuté plus tôt avec la maman qui avait déjà commencé à chercher des solutions pour répondre aux objectifs du JE. Elle avait notamment sollicité un éducateur qui accompagne sa fille une journée par semaine pour travailler sur l'ouverture sur l'extérieur. Nous avons travaillé sur les relations intra familiales et la reprise de la scolarité en priorité. Pour le premier objectif, l'installation du conjoint de madame au domicile a été facilitateur dans l'apaisement des relations entre la jeune fille et sa mère. De plus madame a fait un travail important sur sa façon de gérer les « crise » de sa fille. Elle est toujours en recherche d'outils pouvant l'aider dans cette relation et a été preneuse des solutions qu'elle a pu trouver au cours des échanges psycho-éducatifs notamment.

La jeune fille a repris une scolarité parcellaire avec le CNED, le retour au collège est encore trop compliqué pour elle. Elle a quelques amis, en dehors des relations virtuelles et a investi positivement la famille de monsieur (grands-parents, cousins). Elle a accepté un suivi psychologique. Après discussion avec la famille, nous avons décidé de demander un renouvellement de mesure, la jeune fille a pu dire elle aussi qu'elle avait encore besoin d'un accompagnement pour consolider les changements en cours. Au vu de la mobilisation de la famille, nous aurions pu demander un allègement de la mesure mais l'adolescente avait déjà vécu plusieurs ruptures notamment avec des éducateurs et l'acceptation de nouvelles personnes est si difficiles que nous avons choisi de demander un renouvellement pour 6 mois qui permettra à la famille de consolider la nouvelle dynamique familiale qu'ils ont enclenchées.

Nombre de mesures suivies

27 enfants ont été suivis pour un total de 28 mesures. Une adolescente a bénéficié de deux mesures différentes.

Liste d'attente : 2 mesures en attente en 2025

- 1 mesure n'a pas donné lieu à une entrée, il y a eu une OPP avant l'admission.
- La 2nde mesure concernaient 3 enfants qui sont restés 1 mois sur liste d'attente.

Répartition par territoire :

- 11 enfants sur le Genevois
- 16 enfants sur le Chablais

Nombre d'interventions

860 interventions en 2025 :

VAD	Entretiens thérapeutiques familiaux		Entretiens psy enfant		Acc éduc famille	Acc individuel éduc
497	30	Pour 8 familles	58	Pour 12 enfants	218	208

Entretiens psycho-éducatifs familiaux		Entretiens téléphoniques	Entretiens partenaires	Ateliers collectifs	
14	Pour 5 familles	110	97	45	Pour 14 enfants

76 annulations de la part des familles n'ont pas pu être reprogrammées.

Nombre de jeunes ayant bénéficié du repli

La solution de repli a été activée 5 fois pour 6 enfants pour des replis entre 1 et 4 nuits. Hormis pour un enfant, pour tous les autres un placement a eu lieu après le repli. 1 enfant a bénéficié 2 fois de la solution de repli (2 x 1 nuit). Au total, nous comptons 12 nuits et 12 jours de repli activé.

Taux d'occupation

Le taux d'occupation est de 82.5 % en 2025, ce qui représente 4284 journées.

Durée moyenne des mesures

Durée de mesure du 1/01/25 au 31/12/25

Toute l'année	Entre 6 mois et un an	Moins de 6 mois
3	8	16

14 mesures sont encore en cours au 31/12/2025

Durée des mesures depuis l'ouverture (30/06/2024)

Un an et plus	Entre 6 mois et un an	Moins de 6 mois
5	12	10

Temps de trajet :

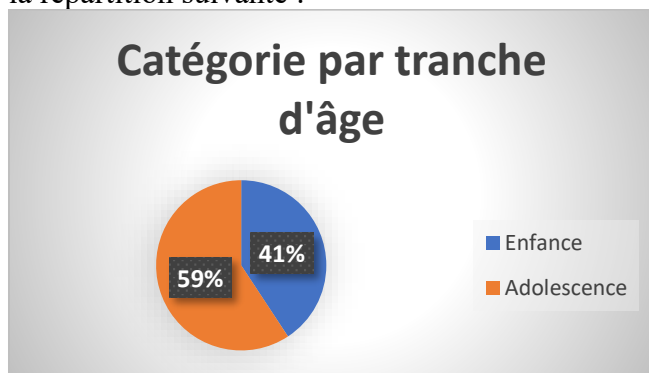
Les temps de trajets représentent 686h pour l'année soit l'équivalent du temps d'intervention d'environ 0.46 ETP pour 28 409km effectués.

Profil des situations accompagnées

Répartition des enfants accueillis par tranche d'âges

17 ans	16 ans	15 ans	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans	5 ans	4 ans
2	4	2	2	0	3	1	2	2	2	2	3	1	1

L'OMS définit la tranche d'âge de l'adolescence entre 10 et 19 ans, de fait, nous pouvons définir la répartition suivante :



Catégorie socio-professionnelle

7 enfants sont issus de familles monoparentales, 12 de parents séparés. Les familles sont issues de différents milieux. Les classes aisées sont sous représentées.

Répartition par sexe

Le service a accueilli 17 filles et 10 garçons.

Problématiques principales

Toutes les mesures concernent des situations complexes où une ou plusieurs interventions de la protection de l'enfance ont déjà eu lieu. Dans les différentes situations on peut retrouver : de la violence intrafamiliale ou extérieure, des troubles psychologiques (TDHA, anorexie, TSA, dépression...) de la précarité, voire de la grande précarité, des familles monoparentales, des suspicions d'abus sexuels, de la négligence, du délaissement, des enfants avec des problèmes relationnels importants, quelques déscolarisations, des situations de handicap, de gros problèmes de communications intrafamiliales (notamment entre parents séparés). Certaines situations cumulent plusieurs de ces problèmes.

Motifs de recours au repli

Cette année, nous notons 3 motifs principaux de repli :

- Suite à une demande d'ordonnance de placement provisoire en urgence, un repli a eu lieu en attendant un lieu de placement.
- Mise en garde à vue des parents puis ordonnance de placement provisoire. Le service a accueilli une fratrie pendant 3 jours à la demande des services de gendarmerie et du service enfance en attendant la fin de la garde à vue des parents et le placement des enfants.
- Situation de crise au domicile avec violence importante de la part du jeune sur sa mère.

Chaque repli désorganise le service. Les éducateurs devant être auprès des enfants présents à l'appartement doivent annuler leurs rendez-vous prévus, de plus, ils doivent, en plus, récupérer des heures si le repli se prolonge.

Notre petite équipe ne nous permet pas d'envisager des replis réguliers et à ce jour, il y a très peu de situations identifiées pour lesquelles cela pourrait être pertinent (3 situations sembleraient pertinentes au 4^{ème} trimestre 2025).

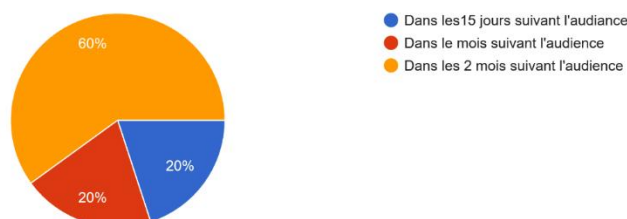
Les enfants et les parents savent qu'ils peuvent solliciter cette solution et que nous sommes disponibles 24h/24 pour leur répondre.

L'astreinte a été sollicitée 11 fois et a donné lieu à 5 déplacements et 5 replis.

Retour des familles

Dix questionnaires ont été envoyé aux familles, cinq d'entre elles ont répondu.

Combien de temps après l'audience avez-vous été contacté par le service?



Les familles ont été globalement très satisfaites de l'accueil au 1^{er} RDV puisqu'elle donne une moyenne de 8.8/10. Toutes affirment qu'elles ont pu exprimer leur demande et soulignent : « *on a bien pris le temps et l'ambiance est bienveillante* » ou « *un service au top, très à l'écoute et le bien-être de la famille qui a un suivi* ».

Les familles donnent également la note de 8.8 /10 concernant le nombre d'accompagnement par semaine. Une famille explique toutefois : « *malgré la bienveillance des personnes venues à notre domicile, cela représente un envahissement de notre espace privé* » et une autre : « *les éducateurs sont très professionnels et patients* ».

Elles ont toutes pu rencontrer la psychologue. Seule une famille ne souhaite pas avoir de prise en charge avec elle pour leur enfant car elle précise : « *une psy extérieure a été vue, notre enfant a préféré pour la confidentialité* ».

Elles donnent la note de 8.4/10 pour les entretiens familiaux (toutes ont bénéficié de ces temps avec la thérapeute et 3 familles avec la psychologue) et 8.2/10 pour les visites à domicile. Une famille aime l'idée de faire des « *debrief* » mais déplore le « *peu d'idées par rapport aux solutions apportées* », même si les éducateurs « *sont expérimentés et à l'écoute* ».

3 familles ont participé aux ateliers collectifs du mercredi et sont satisfaites à hauteur de 7.2/10.

Toutes ont eu connaissance des écrits transmis au juge des enfants mais seule 3 sur 5 connaissent la procédure pour consulter leur dossier. Les familles ont pu dire : « *On a pu lire les écrits, très positifs de pouvoir les lire nous-même plutôt qu'ils nous soient lus (on comprend mieux, on peut lire à son rythme, personne ne nous "résume" ce qui fait perdre des informations)* » et « *Les écrits étaient nets et faciles à comprendre* ».

L'intégralité des familles est satisfaite de l'accompagnement proposé et seule 2 familles sur 5 souhaitent le poursuivre. Une famille s'exprime ainsi : « *Bonne expérience d'accompagnement, les professionnel-le-s sont bienveillant-e-s et ont cherché à aider sans jugement pour que la situation de notre enfant progresse (ce qui est le cas). On a apprécié les actions directes qui ont débloqué des nœuds avec d'autres institutions.* »

Modalités d'accompagnement

Accompagnement éducatif

Objectifs éducatifs principaux

Le Phare est un service Aide Educative en Milieu Ouvert avec Hébergement, Renforcé. C'est une structure expérimentale, en alternative au placement en institution.

Cadre et intensité de l'accompagnement

Le Phare est ouvert 7j/7, 24h/24 grâce à un système de double astreinte : une astreinte cadre et une astreinte éducative. Les interventions ont lieu du lundi au dimanche. Il y a toujours un éducateur qui travaille le week-end et un autre est d'astreinte en cas de repli.

Travail avec les familles

Modalités de rencontre

En moyenne, l'équipe intervient 2 fois par semaine. Il est difficile de pouvoir intervenir plus. L'expérimentation des premiers mois de fonctionnement montre qu'il n'est pas moins efficace d'intervenir moins souvent. En effet, quand les interventions sont plus nombreuses, le travail d'élaboration n'est pas forcément plus rapide et les familles annulent plus de rendez-vous ou/et sont souvent moins réceptives quand les entretiens sont plus rapprochés. Quand la famille est preneuse et disponible, l'équipe intervient 3 fois/semaine. En début de prise en charge, l'équipe privilégie la création du lien avec le jeune et la famille et leur laisse un temps d'adaptation, les accompagnements sont un peu moins fréquents.

Soutien à la parentalité

Le soutien à la parentalité est travaillé en entretien individuel avec le/les parents ou en entretiens familiaux avec les éducateurs/trices mais également en entretien thérapeutique familial ou en entretien psycho-éducatif avec la psychologue et un éducateur/trice.

Ces différents accompagnements sont complémentaires et permettent une évolution du comportement des parents (communication moins violente, mise en place de cadre sécurisants et contenant, remise en question de leurs façons de faire, réflexion sur leur comportement) pour la moitié des familles.

La thérapie familiale est un levier important dans la dynamique de changement. Toutes les familles ne sont pas preneuses mais pour celles qui adhèrent le bénéfice est évident.

Nous avons essayé de mettre en des temps de rencontres entre parents par le biais de temps conviviaux ou de temps d'échange type café-parent mais nous n'avons eu aucun parent présent. Nous avons prévu un café-philo à destination des parents et des enfants en 2026 autour du thème de la bientraitance.

Il est à noter qu'un des parents voire les deux travaillent dans 12 situations sur 18.

Malgré le postulat de départ les familles ne sont pas toutes preneuses de l'accompagnement, nous constatons parfois de grosses résistances.

Scolarité, santé, insertion

Suivi scolaire / formation

Les jeunes sont scolarisés pour 21 d'entre eux, et à temps plein pour 16 d'entre eux.

Accès aux soins :

Le service dispose, en interne, de deux professionnelles spécialisées dans les soins psychique : une psychologue à hauteur de 40 % et une thérapeute familiale venue en soutien.

➤ Travail avec le psychologue du service

L'intervention de la psychologue a permis de proposer un accompagnement adapté aux besoins des jeunes de 6 à 17 ans et de leurs familles. Les actions menées ont favorisé l'expression des difficultés psychoaffectives des enfants et adolescents, ainsi que le soutien des compétences parentales. Les entretiens individuels et familiaux ont contribué à l'apaisement des tensions et à l'amélioration de la communication intrafamiliale. L'intervention a soutenu l'élaboration des situations complexes et l'ajustement des réponses éducatives. Le travail s'est inscrit dans une dynamique partenariale avec l'équipe éducative et les partenaires extérieurs. Globalement, son intervention a participé à une évolution positive du bien-être des jeunes et du fonctionnement familial.

Trimestre	1er		2ème		3ème		4ème	
temps équipe	34		39		29		20	
Formation	26		17		3		31	
Total	Famille	Equipe et formation	Famille	Equipe et formation	Famille	Equipe et formation	Famille	Equipe et formation
	17	60	23	56	27	32	27	51
	77		79		59		78	

Le tableau ne laisse pas apparaître un certain nombre de temps autre comme les temps de transport ainsi que les temps informels d'échange et le temps consacré aux écrits (lecture et rédaction des projets personnalisés et des rapports). La psychologue du Phare a mis fin à son contrat en décembre 2025.

➤ Travail avec la thérapeute de famille

➤ Nombre d'interventions :

FAMILLE	Travail avec la famille (en heures)	Travail en équipe (en heures)
P.	22	11
V-V.	8	4
S-D.	2	1
L-G.	4	2
P.M.	6	3
D.	4	2
D.	6	3
M.	2	1
Total	54	27

➤ Problématiques traitées :

P.	Travail sur les dynamiques familiales Travail sur la gestion émotionnelle Travail sur le positionnement parental quant à la prise en charge de N. Travail sur des processus de résilience Travail sur les ressources Travail sur les besoins individuels Travail sur les familles d'origine
V-V.	Travail sur la communication parentale Travail sur les dynamiques relationnelles Travail sur les violences conjugales Travail sur les familles d'origine Travail sur la valorisation des compétences parentales
S-D.	Travail sur les violences conjugales
L-G.	Travail sur les représentations liées aux questions familiales et parentales Travail sur les leviers de changements Travail sur les valeurs du système familial Travail sur les dynamiques relationnelles Travail sur la communication
P. M.	Travail sur la famille d'origine Travail sur les représentations liées à la famille et à la parentalité Travail sur les émotions Travail sur les valeurs familiales Travail sur le positionnement de chacun Travail sur la communication Travail sur la qualité du lien
D.	Travail sur les dynamiques familiales depuis le placement de S. Travail sur l'histoire familiale Travail sur la relation de couple Travail sur le processus de pardon Travail sur le maintien du lien avec S.
D.	Travail sur l'histoire familiale Travail sur la famille d'origine Travail sur le processus de pardon Travail sur les émotions Travail sur le positionnement parental Travail sur la valorisation des compétences parentales Travail sur le réseau social
M.	Travail sur les représentations liées à la famille et à la parentalité Travail sur les relations familiales et en particulier fraternelles

Organisation et fonctionnement

Équipe et répartition des rôles

L'équipe éducative est composée de 2 éducateurs spécialisés, une monitrice éducatrice, une technicienne d'intervention familiale, tous à temps plein. A cette équipe éducative s'ajoute une psychologue à 40% et d'un temps de thérapeute familiale mutualisé avec le CHRS d'environ 30%.

L'équipe encadrante se compose d'un directeur général qui intervient sur trois sites, d'une directrice adjointe qui gère le pôle de Douvaine et d'un cheffe de service à 50 %. Un système d'astreinte entre les cadres des différents sites est mis en place et permet aux éducateurs de service d'avoir un cadre joignable 24h/24, 7 jours sur 7.

L'équipe administrative se compose d'une assistante administrative et d'une secrétaire comptable et d'une aide comptable.

L'équipe de maintenance est composée d'un agent polyvalent, un agent d'entretien et une maîtresse de maison.

L'équipe de fonction support qui se compose d'une assistante administrative et d'une gestionnaire locative qui interviennent également sur les Bartavelles et Aries.

Formation et développement des compétences

Nous affinons nos techniques d'interventions et nous appuyons sur les compétences parentales ce qui semblent fonctionner. Dans cette optique, nous avons élargi nos compétences grâce à la formation « Aider les non-demandeurs d'aide » de Guy Hardy programmée au 1^{er} semestre 2025. Cette formation était essentielle car elle a permis de commencer à acquérir des compétences spécifiques pour intervenir de manière éthique et respectueuse dans des situations complexes où la contrainte judiciaire est présente. Cette formation, proposée par Guy Hardy, repose sur un ensemble de techniques visant à intervenir de manière sécurisée et respectueuse dans des situations où la violence ou la dangerosité sont présentes. Ces techniques incluent notamment l'évaluation précise du contexte, la maîtrise des gestes et des postures pour éviter la violence inutile, ainsi que l'utilisation de stratégies de communication adaptées pour désamorcer les tensions. L'aide contrainte selon Guy Hardy insiste également sur l'importance de la formation pour que les professionnels puissent reconnaître les signaux d'alerte, instaurer un cadre rassurant, et intervenir de façon proportionnée. L'objectif est de garantir la sécurité de tous tout en respectant la dignité de la personne, en privilégiant une approche humaine même dans les situations difficiles. Cette formation a constitué une étape clé pour assurer un accompagnement professionnel, responsable et humain.

Aspect budgétaire

Pour l'exercice budgétaire 2025, la dotation globale annuelle est arrêtée à 363 835 €.

Outils de coordination (réunions, écrits, synthèses)

L'approche systémique est utilisée de façon prioritaire dans les interventions. Elle offre un espace sécurisé où chaque membre peut exprimer ses ressentis, ses difficultés, tout en étant accompagné dans une démarche de changement et de reconstruction. Elle contribue à renforcer la cohésion familiale, à améliorer la communication et à instaurer un climat plus serein, essentiel à leur épanouissement et à leur sécurité.

Le parcours d'accompagnement

Le premier accueil est un temps important pour l'enfant et sa famille. Il s'agit de donner un sens à la mesure et d'en fixer le cadre. Les professionnels présents prennent le temps d'expliquer l'ordonnance du juge, le fonctionnement du service, le Projet pour l'Enfant, le

Projet d'Accompagnement et leur articulation entre eux. Ce rendez-vous d'admission se fait en présence de la cheffe de service ou de la directrice-adjointe, de l'éducateur référent, du jeune et de ses parents ou responsables légaux. Nous les accueillons sans à priori et recueillons leur parole et leur ressenti face à ce placement.

Ce rendez-vous est aussi l'occasion d'élaborer et de signer le DIPEC (si celui-ci n'est pas signé à ce moment-là, il le sera dans les 15 jours suivants).

Lors de cet entretien est fixé la date de la 1^{ère} visite à domicile.

Durant le 1er mois d'accompagnement, le jeune et sa famille rencontrent tous les professionnels qui interviendront dans la mesure. Une rencontre avec les anciens intervenants dans la situation et les partenaires sera programmée, s'il y a lieu, dans le 1er mois d'accompagnement.

L'étape suivante est **la construction du projet d'accompagnement**. Ce document décline le DIPEC en moyens opérationnels. Le projet d'accompagnement est élaboré dans les 3 mois suivant l'entretien d'admission (entrée effective de la famille sur le dispositif). Il est établi à la suite d'une évaluation pluridisciplinaire de la situation. Ce document retrace les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la prise en charge individualisée de la famille. Ce projet est coconstruit entre l'enfant, la famille et les professionnels référents de la situation. Il décrit de façon précise les objectifs mais surtout les moyens mis en œuvre pour atteindre à ces objectifs. Bien que reprenant les formulations officielles en début et fin de document, la rédaction du projet personnalisé est adaptable par les professionnels, en fonction du projet coconstruit (tableau, texte, échelle, mind mapping...). Il doit toutefois se présenter sous une forme écrite et signée par l'ensemble des parties en présence. Il est signé prioritairement en présence d'un ou plusieurs référents, de l'enfant et de sa famille et/ ou représentants légaux et de la cheffe de service. Il a une validité égale à la mesure de placement. Ce document est transmis à la DEF.

Une **évaluation du projet d'accompagnement** est faite à mi-mesure avec la famille, les référents et la cheffe de service.

Un mois avant la fin de la mesure, une concertation est organisée avec l'enfant et la famille. Pendant cette rencontre, une évaluation de l'année écoulée est faite et la suite à donner à la mesure est envisagée. Cette synthèse est également transmise au JE (Juge pour Enfant). Les observations de l'ensemble des membres de l'équipe et des partenaires permettent d'apporter une aide à la décision au magistrat quant à la poursuite ou à l'arrêt de la mesure.

Les rapports sont systématiquement remis au jeune et à sa famille.

Repli

Les solutions de repli sont étudiées en fonction des possibilités familiales.

1. L'appel au tiers digne de confiance :

Cette solution est privilégiée avant toute autre. A cet effet, le recours à une carte de réseau est proposé aux familles. Il permet de mettre à jour les ressources familiales, les relations en tension mais également les membres à privilégier en cas de conflits ou de besoin de repli.

2. Le placement en institution :

C'est la solution qui est activée en cas d'absence de tiers digne de confiance. Un travail partenarial est effectué avec les services de placements du territoire afin de garantir un accès à ces structures.

3. La mise en place d'un assistant familial :

Le Foyer du Léman s'est engagé à entamer un processus de recherche d'assistants familiaux. Nous nous rapprocherons des services du département si nous réussissons à trouver des professionnels. Toutefois, notre réalité territoriale montre les difficultés liées au recrutement d'assistants familiaux.

4. L'appartement au sein de l'établissement :

Pour parer aux difficultés de mise en œuvre des solutions décrites ci-dessus, nous proposons une 4ème option. En cas d'absence de solution, un appartement, entièrement équipé, est mis à disposition pour le service. Il est mobilisable 24h/24 et 7 jours sur 7.

Partenariats

Le fonctionnement du service repose sur une collaboration étroite avec les partenaires institutionnels et de droit commun.

Les coopérations avec :

- les services de l'Aide Sociale à l'Enfance,
- les magistrats et services judiciaires,
- l'Éducation nationale,
- les partenaires sanitaires et médico-sociaux,

ont permis une meilleure cohérence des interventions et une adaptation plus fine des accompagnements.

Néanmoins, des délais d'accès à certains dispositifs (soins, structures spécialisées, scolarité adaptée) ont parfois freiné la mise en œuvre rapide de certaines orientations.

Cette année 2025 a aussi été l'occasion de convier l'ensemble des partenaires le samedi 13 septembre. Près de 200 invités se sont retrouvés dans la cour du Foyer du Léman pour fêter les 150 ans de la création des orphelinats de Douvaine. Cela fut un temps fort de célébration autour d'anciens salariés et bénéficiaires, d'élus du territoire, de professionnels actuels, de résidents et des membres du Conseil d'Administration.

Bilan qualitatif

Apports du dispositif

Effets observés pour les jeunes

Les effets peuvent être visibles rapidement dans les familles très investies. Celles-ci sont au nombre de 7 pour 9 enfants.

- Un **apaisement** du climat familial,
- Une **meilleure communication** entre le/les enfant/s et le/les parent/s,
- Une **reprise totale ou partielle ou une stabilisation des parcours scolaires et de formation.**
- **L'instauration de règles** et d'un cadre plus adaptés avec une **meilleure adhésion au cadre** et aux règles de vie
- Plus d'**ouverture** sur l'extérieur des jeunes avec le développement des compétences sociales.

Ces évolutions restent hétérogènes et étroitement liées à l'histoire de chaque jeune, à la durée de la mesure et au niveau d'investissement familial. Les situations n'avancent pas au même rythme. Certaines, déjà, très dégradées n'ont pas évolué (6 concernant 9 enfants) et ont nécessité un placement (5 enfants). Dans ces situations très dégradées plusieurs résistances sont observées :

- les parents (la non-adhésion, remise en question impossible, élaboration parcellaire, vision du monde en inadéquation avec les préceptes éducatifs actuels, épuisement familial, violence)
- Les troubles psychiques ou/et du comportement très importants et/ou non ou mal pris en charge des enfants ou des parents
- La précarité
- L'addiction

Les situations les plus bloquées cumulent plusieurs de ces résistances.

Travail avec les familles et soutien à la parentalité

Le dispositif permet un travail éducatif soutenu auprès des parents, dans une logique de co-construction.

L'année a été marquée par :

- des temps réguliers de rencontre avec les familles,
- un accompagnement autour de l'exercice de l'autorité parentale,
- un travail de médiation visant à apaiser les relations intrafamiliales,
- une préparation progressive des retours au domicile lorsque cela était possible.

La présence de l'hébergement renforcé a souvent permis de désamorcer les tensions, de redonner une place à chacun et de réintroduire un dialogue éducatif plus serein. Toutefois, certaines situations ont continué à présenter des fragilités importantes, nécessitant un accompagnement prolongé.

Limites et difficultés

Plusieurs difficultés ont été identifiées au cours de l'année :

- l'augmentation de la **complexité des situations accompagnées**,
- des problématiques de **santé mentale** nécessitant des réponses spécialisées,
- des **durées de repli** parfois plus longues que prévues qui engendrent une forte sollicitation des équipes dans un contexte de tension sur les ressources humaines.
- **Enjeux de mobilité** : le service couvre un secteur très étendu et les temps de trajet sont d'autant plus importants que la majorité des rendez-vous ont lieu en fin de journée quand la circulation est très chargée. En effet, peu de familles sont disponibles en journée et après 19h30 l'accès aux domiciles est difficile. Les problèmes de transport et de déplacement constituent un frein au niveau de l'autonomie des familles.
- **Infrastructure technique** : des problèmes de réseau ont perturbé le bon fonctionnement de nos outils de travail et de communication.

Ces éléments appellent à une vigilance constante quant à l'équilibre entre intensité de l'accompagnement, capacité d'accueil du service et prévention de l'épuisement professionnel.

Perspectives

Au regard de ce bilan qualitatif, plusieurs axes de travail sont identifiés :

- renforcer la formalisation des projets personnalisés,
- consolider le travail partenarial, notamment avec le secteur sanitaire,
- poursuivre les actions de formation des équipes,
- adapter en continu le dispositif aux besoins évolutifs du public accueilli.

Ces orientations visent à maintenir un accompagnement de qualité, respectueux des besoins des jeunes et des familles, tout en garantissant un cadre de travail soutenant pour les professionnels.

Évolutions à prévoir

Évolutions contextuelles

La fusion de la convention collective des CHRS (accords CHRS) et de la convention collective du 15 mars 1966 (CCN 66), imposée par l'État dans le cadre d'un arrêté du 5 août 2021, donnait cinq ans aux partenaires sociaux pour négocier un accord harmonisant les deux régimes. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Ce changement de convention nécessite de nombreux aménagements qui ont été travaillés tout au long de l'année.

Cette période a été marquée par la poursuite du processus de rapprochement entre le Foyer du Léman, Les Bartavelles et Ariès. Cette démarche structurelle se concrétise désormais par l'adoption du nouveau nom associatif : **AURALYS**, symbole d'une identité partagée et renouvelée.

Évolutions organisationnelles

Suite au départ de la psychologue au 31 décembre 2025, il est proposé de faire évoluer l'organisation du service par la création d'un poste de thérapeute systémique, permettant une approche plus globale de l'accompagnement des enfants et de leurs familles. Cette évolution répond aux besoins croissants liés aux situations de vulnérabilité complexes et aux problématiques d'altération du lien au sein du système familial.

Projets en cours et perspectives de développement

Le service souhaite poursuivre et consolider plusieurs projets visant à diversifier les modalités d'intervention et à renforcer la prévention :

- Déploiement du projet *Happy Wings*
- Développement du partenariat avec le centre de loisir et sportif David Lloyd
- Organisation de cafés/parents à raison de deux rencontres annuelles
- Mise en place de groupes de parole à destination des enfants accompagnés

Besoins identifiés pour garantir la continuité et la qualité des accompagnements

➤ Moyens humains et organisation des mesures

Une augmentation des effectifs et du nombre de mesures apparaît nécessaire afin de mieux assurer les possibilités de repli et de proposer des mesures d'AEMO moins intensives lorsque la situation le permet. Cette organisation favoriserait la continuité des parcours et limiterait les changements de service en cas d'allègement de mesure.

➤ Formation des professionnels

Les besoins identifiés portent notamment sur :

- Une formation spécifique sur les situations d'inceste
- Une formation à la méthodologie des Conférences familiales

➤ Moyens matériels

Il est recommandé de doter chaque éducateur d'un véhicule de service afin de réduire les temps de déplacement et ainsi augmenter le temps effectif consacré aux accompagnements éducatifs et optimisant l'efficacité globale du service.

Conclusion

L'AEMO avec hébergement renforcé constitue un outil pertinent dans l'accompagnement des situations familiales complexes nécessitant un cadre éducatif soutenu, sans rupture totale avec le milieu familial.

Au cours de l'année écoulée, le dispositif a permis :

- d'assurer un **cadre sécurisant et contenant** pour les jeunes accompagnés,

- de soutenir la **stabilisation des situations de crise**,
- de favoriser une **remobilisation éducative** des jeunes et de leurs familles,
- de travailler le **maintien et la restauration des liens familiaux**, dans un cadre médiatisé et progressif.

L'hébergement renforcé a notamment permis d'intervenir dans des situations où le maintien au domicile n'était plus possible temporairement, tout en évitant une orientation vers des dispositifs plus éloignés du milieu familial.

Le dispositif d'AEMOHR s'inscrit comme une modalité intermédiaire et évolutive dans le parcours de la protection de l'enfance. Mis en œuvre à titre expérimental, il vise à répondre aux situations familiales complexes nécessitant un accompagnement éducatif intensif, sans pour autant relever immédiatement d'une mesure de placement. Il constitue ainsi une alternative renforcée entre l'AEMO classique et les mesures de séparation, en privilégiant le maintien de l'enfant dans son milieu de vie lorsque les conditions de sécurité peuvent être garanties.

L'AEMOHR se caractérise par une intensité accrue de l'intervention éducative, une présence soutenue auprès des familles et une mobilisation renforcée du travail partenarial. Elle permet une évaluation fine et continue des capacités parentales, des besoins fondamentaux de l'enfant et des ressources mobilisables dans l'environnement familial. À ce titre, elle joue un rôle clé dans les phases charnières du parcours : prévention d'un placement, accompagnement d'un retour au domicile après une séparation, ou sécurisation d'une situation à risque identifié.

Ce dispositif expérimental participe pleinement à la logique de parcours promue par les politiques de protection de l'enfance, en favorisant des réponses graduées, adaptées et réversibles. Il contribue à limiter les ruptures dans les trajectoires des enfants et à soutenir les familles dans une dynamique de responsabilisation et de changement. Les enseignements issus de cette expérimentation nourrissent la réflexion institutionnelle sur l'évolution des pratiques éducatives et l'adaptation des réponses aux besoins des enfants et de leurs familles.